

Appel à projets « Notre Europe, notre avenir ! »

Le traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963, fonde une coopération tournée vers l'avenir, au service d'une Europe unie, démocratique et pacifique. Pourtant, le continent traverse une époque mouvementée, marquée par le retour de la guerre et ces crimes. La sécurité énergétique et l'inflation galopante sont devenues des sujets de préoccupations majeures, aussi pour les jeunes. Les craintes pour l'environnement et le réchauffement climatique compliquent chaque jour davantage les conditions de vie des futures générations. Même si le spectre de la pandémie s'éloigne peu à peu, les jeunes sont tiraillés entre ces « années perdues » et un avenir incertain. Ce climat facilite la propagation des idées de mouvements populistes, nationalistes et d'extrême droite.

En 2023, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) souhaite donc plus que jamais promouvoir la compréhension mutuelle et les échanges en Europe. Les rencontres internationales de jeunes, l'éducation européenne et les initiatives pour la paix sont imbriquées. Elles permettent à la jeunesse européenne de s'engager pour la protection des droits humains et de la démocratie. Quelle est la position des jeunes d'aujourd'hui sur le rôle de l'Europe ? Quelles sont leurs craintes et leurs motivations ? Que pense la jeunesse de la guerre comme moyen politique ? Se rendent-ils compte de leur rôle, de leur pouvoir et de leur influence en tant qu'artisan de la paix ? Quelle forme doit prendre l'engagement des jeunes en faveur d'une Europe unie dans la paix ?

En France, en Allemagne et dans les États membres ou voisins de l'Union européenne (UE), la jeunesse a une perception positive de l'Europe. Pour les jeunes, l'Europe est une promesse d'avenir, une chance pour l'épanouissement personnel et professionnel ainsi qu'une opportunité de participer à la société. Ces dernières années, si l'engagement des jeunes a progressé, notamment concernant la protection de l'environnement et de la paix en Ukraine, leur défiance vis-à-vis de la politique s'est aussi exprimée. Dans l'esprit de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur « les jeunes, la paix et la sécurité », l'OFAJ soutient le rôle important que peuvent jouer les jeunes dans la prévention et la résolution des conflits et les encourage à agir à travers de ses programmes. En effet, elles et ils sont concernés par l'avenir d'une communauté européenne pacifique et aspirent à en être acteurs.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir l'échange, l'engagement et la participation des jeunes de France et d'Allemagne et d'autres pays européens. Les projets binationaux peuvent percevoir une subvention d'un maximum de 15 000 € et les projets trinationaux (cf. point 2.1) peuvent être subventionnés jusqu'à 20 000 €.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1 Cadre général

1.1 Objectifs

Avec cet appel à projets, l'OFAJ soutient des projets qui permettent de :

- soutenir une éducation à la paix interculturelle de qualité, qui transmette aux jeunes des savoirs et des compétences pour l'engagement civil et les processus politiques inclusifs,
- encourager l'engagement des jeunes en faveur de l'Europe démocratique, libre et pacifique,
- animer le débat sur un ou plusieurs sujets européens,
- aider les jeunes à comprendre le fonctionnement des institutions européennes et les différents échelons de prises de décisions politiques (aux niveaux local, régional, national et international),
- promouvoir la participation inclusive des jeunes, mettre en œuvre des mesures visant à renforcer leur rôle dans les initiatives pour la paix et contre-carrer la marginalisation des jeunes,
- être accessible à toute la jeunesse, notamment ceux qui ont que peu d'accès à la mobilité, par exemple aux jeunes personnes réfugiées, afin de leur faciliter également l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi, ainsi qu'à l'intégration,
- renforcer les compétences interculturelles et la solidarité des jeunes.

1.2 Type de projet

Une subvention peut être accordée aux projets s'inscrivant dans les formats suivants :

- des **programmes d'échanges franco-allemands ou trinationaux pour les jeunes** en France, en Allemagne et éventuellement dans un autre pays en format présentiel
- des **formations professionnelles** en format présentiel
- des **rencontres numériques** : les participantes et participants échangent en utilisant des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail bi- ou trinationaux, afin de travailler ensemble sur un projet et de parvenir à un résultat commun,
- des **formats mixtes** : en parallèle à la rencontre numérique avec les participantes et participants des pays impliqués, une rencontre nationale en présentiel peut être organisée avec des personnes du même pays. La rencontre en présentiel peut être précédée ou être poursuivie par des échanges numériques.

Pour la mise en œuvre ([numérique](#)) des rencontres et des formations de jeunes, l'OFAJ met à votre disposition des outils et du [matériel pédagogique](#).

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1.3 Thèmes prioritaires

Pour être éligible, un projet doit aborder un ou plusieurs de ces thèmes prioritaires suivants.

1.3.1 L'avenir de l'Europe

L'UE est une promesse de paix et d'avenir. Mais la guerre en Ukraine, la dépendance énergétique, l'inflation et les suites de la pandémie la confrontent à des défis historiques. Comment les jeunes imaginent l'avenir de l'Europe ? Comment les jeunes soutiendraient-ils l'adhésion de nouveaux États à l'Union européenne et qu'en pense-t-il ? Quelles sont pour les jeunes les possibilités d'engagement au service des valeurs fondamentales de l'UE (État de droit, liberté d'expression, protection des minorités) et pour renforcer la cohésion européenne ? La tolérance et la diversité sont des valeurs européennes. Et l'égalité des sexes et les droits des personnes LGBTIQ+ sont également pris en compte, tout comme bien sûr la lutte contre l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et le racisme. Quelles sont les sources d'informations pour les jeunes dans le cadre des élections européennes ? Comment susciter un meilleur taux de participation à ces élections ? Aussi en prenant en compte l'accès à l'information des jeunes, aux médias et aux réseaux sociaux.

1.3.2 Les jeunes et la paix

À l'origine de la création de l'OFAJ, il y a cette conviction que les jeunes jouent un rôle essentiel dans les relations, la coopération et pour la paix entre des pays. En cette année de célébration du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée et de l'OFAJ un accent particulier sera donc mis sur l'engagement politique et social des jeunes contre la haine et la violence. Quelles sont les différentes formes d'engagement de la jeunesse ? Quelles méthodes peuvent aider les jeunes dans cet objectif ? Quelles conditions doivent être réunies au niveau local, régional, national et européen pour les soutenir dans leur engagement pour la paix ?

1.3.3 Formation professionnelle et entrepreneuriat

Les thèmes de l'innovation soulèvent des questions pour les jeunes dans les domaines de l'économie, de la politique sociale, de la science et de l'éthique. L'éducation et la formation doivent en tenir compte. Les jeunes sont confrontés au défi d'adaptation de leurs compétences à un marché du travail en constante évolution. Comment rendre les métiers manuels plus attrayants pour les jeunes ? Quelle est l'importance des métiers liés au climat et à l'environnement, à l'intelligence artificielle ou encore à la transition numérique pour l'avenir de l'Europe ? Comment simplifier l'apprentissage dans les nouveaux secteurs professionnels ? Quelles incitations l'Europe offre-t-elle ou devrait-elle offrir aux jeunes pour la création d'entreprises innovantes, sociales ou écologiques ? Et dans quelle mesure le bien-être

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

et l'indépendance financière contribuent-ils à la stabilité, à la sécurité et à la participation en Europe ?

1.3.4 Développement durable et protection de l'environnement

Il n'y a pas de « planète B ». L'OFAJ place le développement durable et la protection de l'environnement au centre de son travail et répond ainsi aux demandes des jeunes. Comment pouvons-nous et devons-nous réagir aux défis écologiques ? Comment les jeunes peuvent-ils s'engager pour la protection de l'environnement et du climat dans le cadre d'échanges ? Quels projets et mesures concrètes souhaitent-ils mettre en œuvre dans le cadre d'un échange de jeunes ?

1.3.5 Culture et sport

La culture est indissociable de nos sociétés et de nos identités. Le champs culturel et l'expression artistique sont un lien entre tous les êtres humains et favorisent l'appréhension de l'autre. C'est aussi un facteur d'épanouissement personnel qui crée des affinités, affirme les différences et contribue à l'imaginaire européen par la liberté d'expression. La culture aide à révéler des compétences et des talents individuels ou communs. Elle renforce la confiance en soi et favorise la formation de l'opinion. La culture peut dénoncer les abus et remettre les discours en question. Elle ne devrait jamais être instrumentalisée, méprisée ou mise en danger en tant que patrimoine matériel et immatériel de l'Europe. Quel est donc l'influence de la culture sur la jeune génération ? Comment assurer la libre expression artistique et culturelle dans toute sa diversité ou comment devrait-elle être protégée et exercer librement sa fonction et son rôle ? Quelle est son influence sur la conscience politique et européenne ? Comment contribue-t-elle à vivre et à protéger l'Europe et les principes démocratiques ?

Le sport, quant à lui, promeut également des valeurs, renforce les liens sociaux et soutient l'engagement. En même temps, le sport est de plus en plus critiqué pour son impact sur l'environnement, ses dérives financières et l'instrumentalisation des événements sportifs majeurs par des régimes méconnaissant les droits humains. Comment diffuser les valeurs du sport telles que le fair-play, le respect et l'esprit d'équipe ? Les Jeux Olympiques et Paralympiques et les différents championnats du monde peuvent-ils jouer un rôle politique et de progrès social dans le respect de divers valeurs globales ?

2 Critères de participation, de sélection et de mise en œuvre

2.1 Porteurs de projet

Les projets doivent être portés par des associations à but non lucratif, des administrations locales ou régionales, des organisations et associations dans le secteur de l'éducation non formelle pour les enfants et les jeunes adultes, de la culture, des sciences, des médias et du sport. Ils peuvent également être présentés par des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, ou encore par des comités de jumelage.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Outre les candidatures pour des projets franco-allemands, les projets trinationalaux peuvent impliquer en plus l'un des pays issus de la liste suivante :

- **Union européenne** : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède
- **Europe du Sud-Est** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo¹, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie
- **Europe de l'Est** : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, et si possible Ukraine.

Pour des raisons d'ordre juridique, le dossier de candidature doit être déposé par une structure dont le siège se trouve en France ou en Allemagne.

2.2 Groupes cibles, participantes et participants

L'appel à projets s'adresse aux jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans qui s'impliquent dans la société civile ou qui souhaitent le faire – enfants, élèves, jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi ou en activité. L'OFAJ encourage la participation de jeunes ayant un accès limité aux programmes de mobilité². La diversité des profils et la parité sont souhaitées au sein du groupe de participantes et participants.

Les formations pour multiplicatrices et multiplicateurs du secteur de la jeunesse peuvent être également soutenues si elles permettent de concevoir des rencontres internationales de jeunes et enseignent des méthodes ou des contenus spécifiques à cet effet.

2.3 Critères pédagogiques et obligations

Le **concept pédagogique** du projet doit être préparé à l'aide des questions indiquées sur le formulaire de candidature. Un **programme prévisionnel** de la rencontre présentielle et/ou des échanges numériques doit également figurer dans le dossier.

Les aspects suivants seront examinés lors de la sélection des projets ; ils doivent être pris en compte lors de la planification :

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en 1999 ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

² Incluant notamment les jeunes en recherche d'emploi, les jeunes ayant moins accès à la mobilité pour des raisons socio-économique ou d'éloignement géographique, ou encore les jeunes en situation de handicap.

- **Sensibilisation à la paix et à la solidarité en Europe** : Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à un engagement en faveur des valeurs européennes ? Renforce-t-il l'identité européenne ? Le projet favorise-t-il l'engagement des jeunes dans l'Europe de demain ?
- **Apprentissage interculturel** : prise en compte et approche du sujet et travail au sein de groupes binationaux ou trinationaux
- **Utilisation critique des médias** : sensibilisation à la question des *fake news*, à la formation de l'opinion et à l'analyse des sources d'information
- **Protection de l'environnement et réchauffement climatique** : Les questions de protection de l'environnement sont-elles parties prenantes dans le contenu de la rencontre ou sont-elles intégrées dans la mise en œuvre et l'organisation du projet (par ex. réduction des émissions de CO₂ lors de la logistique ; promotion de l'engagement pour l'environnement et la protection du climat dans le cadre de la rencontre) ?
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception, réalisation et l'évaluation du projet.
- **Impact** : le projet doit déboucher sur un résultat concret³ et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants
- **Sensibilisation aux langues** : les langues présentes doivent avoir suffisamment de place dans la rencontre ; l'animation linguistique et le recours à une animatrice-interprète ou un animateur-interprète peuvent y contribuer. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication, en l'absence de notions de français ou d'allemand, si les langues parlées par les participantes et participants se retrouvent dans la documentation et les informations mises à disposition.
- **Communication et visibilité** : Une stratégie de communication dans les médias et sur les réseaux sociaux doit être prévue. La communication devra être également adressée aux services de coopération et des services culturels des ambassades et des consulats, ainsi qu'aux collectivités territoriales concernées. Le soutien de l'OFAJ doit être mentionné et le logo de l'OFAJ doit figurer sur les supports de communication. Les projets sélectionnés seront mis en avant par exemple avec des posts sur les réseaux sociaux ou sur le site de l'OFAJ. [Un kit de communication](#) est mis à disposition par l'OFAJ.
- **Évaluation** : Le programme est évalué au sein de l'équipe et avec les jeunes participantes et participants, afin de savoir si leurs attentes ont été satisfaites et d'identifier des pistes d'amélioration pour les rencontres futures. La plateforme [I-Eval](#) peut vous y aider !

Les mesures sanitaires en vigueur dans les pays concernés par le projet doivent être prises en compte et respectées par les participants et participantes du projet.

3 Subvention

³ Par exemple : publications, blogs, vidéos, articles, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets – qu'il s'agisse de rééditions ou de nouvelles initiatives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Chaque phase de la rencontre franco-allemande peut être subventionnée d'un montant maximum de 15 000 € ou, dans le cas d'un projet trinational, d'un montant maximum de 20 000 €. Les projets doivent se dérouler, dans la mesure du possible, jusqu'au 15 novembre 2023.

Pour les rencontres en ligne et les projets hybrides, l'OFAJ peut subventionner la location d'équipements techniques, de matériel informatique et d'outils numériques. Les frais de connexion, les honoraires et les fournitures de bureau peuvent être intégrés dans les frais de programme éligibles à la subvention.

Dans le cas de rencontres présentielles ou hybrides, les frais de voyage et de séjour peuvent également être subventionnés, conformément aux [Directives de l'OFAJ](#).

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles à la subvention. Il peut s'agir par exemple de l'achat d'équipement (caméras, appareils photo, ordinateurs, imprimantes, disques durs externes, etc.).

60 % de la subvention sera versée après la sélection du projet. Le montant restant sera versé après réception et examen des [justificatifs demandés](#). Ceux-ci sont à renvoyer dès que possible et au plus tard deux mois après la fin du projet.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Chaque phase de projet fait l'objet d'une **demande de subvention unique** déposée par l'un des partenaires (porteur de projet mentionné sous le point 2.1), en utilisant le [formulaire de candidature en ligne](#).

Le dossier doit être **envoyé par courriel à europa@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit également être accompagné **d'un programme prévisionnel**. Il peut être complété par des informations supplémentaires. Les demandeuses et demandeurs n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent joindre le **statut de leur association. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

5 Contact

Courriel : europa@ofaj.org

Tél. : +33 1 40 78 18 06

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org